

ACCEPTABLE USE POLICY

L'Acceptable Use Policy (AUP) décrite vise à garantir une utilisation responsable du Service, le site web et le réseau de Belgium Voip. Belgium Voip se réserve le droit de modifier l'AUP moyennant notification par courrier électronique.

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

1.1 Le Client utilisera le Service, le site web et le réseau uniquement aux fins strictement légales et conformément aux conditions générales de Belgium Voip. Toute utilisation du Service, du site web et du réseau de Belgium Voip en violation d'une loi ou règlement belge ou international est interdite.

Seront entre autre interdit la transmission de documents soumis aux droits d'auteur sans le consentement du titulaire, d'information reconnus violant les principes de l'ordre publique ou les bonnes mœurs, et de l'information protégée par le secret de fabrication.

1.2 Belgium Voip se réserve le droit de supprimer tout matériel ou donnée et de bloquer l'utilisation du Service ou du réseau pour un ou plusieurs utilisateurs dans le cas où leur utilisation ou objectif n'est pas conforme à l'AUP.

1.3 Le Client accepte d'indemniser et dédommager Belgium Voip contre de plaintes déposées par une partie tierce pour une utilisation illégale ou nuisible par le Client du Service, du site web ou de réseau.

Le Client est également tenu d'avertir Belgium Voip de toute plainte dont il fait l'objet ou dont il est au courant.

1.4 Belgium Voip renonce à communiquer pas les adresses de courrier électronique de ses clients ou toute autre identification personnelle à une partie tierce sans accord écrit préalable, à l'exception d'une enquête judiciaire à laquelle Belgium Voip est demandée de collaborer entièrement et les cas décrits dans les conditions générales.

2. LE RÉSEAU

2.1 Le Client reconnaît que Belgium Voip est incapable d'exercer un quelconque contrôle sur et alors décline tout responsabilité pour le contenu d'information communiquée à travers le réseau Belgium Voip.

2.2 Dans la mesure où le Client utilise le réseau Belgium Voip pour se connecter à d'autres réseaux dans le monde, le Client accepte de se conformer aux politiques d'utilisation acceptable desdits réseaux.

2.3 En outre, le Client s'engage à se conformer aux normes et protocoles de l'Internet.

2.4 Il est interdit de circonvenir l'authentification utilisateur ou la sécurité d'un hôte, d'un réseau ou d'un compte ("piratage informatique"), ni perturber le service à un utilisateur, hôte ou réseau ("attaques d'interruption de service").

2.5 Toute application tendant à surcharger le réseau par quelque moyen que ce soit est considérée comme une utilisation malsaine du réseau et est interdite. De même, l'utilisation multidestinataire IP autre que par les moyens fournis et coordonnés par Belgium Voip est interdite.

2.6 Belgium Voip collaborera entièrement aux enquêtes menées dans le cadre de suspicion de violations criminelles, violation de la sécurité des systèmes ou du réseau sous la direction des autorités chargées de la mise en vigueur de la loi.

3. COMMUNICATION ÉLECTRONIQUE

3.1 Le Client renonce à :

- envoyer du courrier électronique à toute personne qui ne le désire pas ;

- envoyer des messages non sollicités de quelque sorte que ce soit (par exemple publicité commerciale, tracts politiques, annonces) ;
- distribuer des messages à un grand nombre de groupes de nouvelles (« postage croisé » ou « usenet spam ») ;
- envoyer ou diffuser des lettres en chaîne, ni du courrier électronique malveillant ;
- solliciter du courrier pour une adresse autre que l'adresse du client, sauf consentement exprès du propriétaire de l'adresse dont il est fait référence.

3.2 Ces règles s'appliquent également:

- à tout moyen de distribution basé sur l'Internet, ainsi qu'à toute application faisant appel à l'Internet (par exemple, les nouvelles usenet, les documents de type télécopie passant par l'Internet);
- même si le Client utilise le serveur d'un autre site pour relayer ses communications.

4. DÉPÔT D'UNE PLAINTÉ

4.1 Les plaintes relatives à un usage illégal ou impropre – de quelque nature que ce soit – du réseau de Belgium Voip doivent être notifiées par écrit au siège social de Belgium Voip, ou par la voie électronique à info@belgium-voip.com.

4.2 Le point de contact en ligne où le Client peut, en tant qu'utilisateur d'Internet, signaler des délits commis sur ou via l'Internet est eCops sur www.ecops.be. eCops est une initiative de la Federal Computer Crime Unit de la Police Judiciaire Fédérale (FCCU) et du Service Public Fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie. Elle en veillera à ce que la demande sera traitée par le bon service.